

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND).

Secrétaire de séance : Stéphanie SIMONNEAU

OBJET : Souscription d'un emprunt de 500 000 € pour financement de travaux de voiries

Le Maire rappelle à l'assemblée le lancement, le 27 juillet dernier, d'une consultation auprès de plusieurs banques pour la souscription d'un emprunt à taux fixe pour un montant de 500 000 € destiné au financement de travaux de voiries.

Le Maire présente les propositions reçues dans le délai imparti.

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées, et en avoir délibéré,

le Maire demande au conseil municipal :

- de décider de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES, destiné à financer des travaux de voiries et répondant aux conditions suivantes :

- Montant du capital emprunté : **500 000 € (Cinq cent mille euros)**
- Durée d'amortissement en mois : **240 mois**
- Type d'échéances : **constantes (amortissement progressif du capital)**
- Taux d'intérêt : **2,41 % Fixe**
- Périodicité : **Trimestrielle**
- Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants**
- Frais de dossier : **500,00 €**
- Autres commissions : **Néant**

CM20220909-006

- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt correspondant et tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré 9 septembre 2022

La secrétaire de séance,

Stéphanie SIMONNEAU

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **12 SEP. 2022**
Notifié ou publié le : **14 SEP. 2022**